

CHAPITRE 4

S'ADAPTER POUR SE SENTIR MOINS INSÉCURISÉ ? L'INSÉCURITÉ LINGUISTIQUE AU QUÉBEC SOUS L'ANGLE DE L'ACCOMMODATION¹

Introduction

Les recherches menées sur les représentations linguistiques des Québécois² ont abouti à des constats à première vue contradictoires. D'un côté, les Québécois n'hésitent pas à identifier la variété de France comme supérieure à leur propre variété et comme plus près de la norme³ (Remysen, 2004 ; Kircher, 2012), ce qui les rend susceptibles de ressentir une insécurité à l'endroit de leur langue. De l'autre, ils évaluent plus positivement les locuteurs scolarisés qui s'expriment dans une langue plus près de leurs propres pratiques linguistiques (Moreau *et alii*, 2007 ; Chalier, 2014). En réalité, ces constats sont contradictoires en apparence seulement puisqu'ils s'expliquent en grande partie par les différentes approches adoptées par les chercheurs qui se sont intéressés à la question. En effet, les études recueillent, dans le premier cas, les stéréotypes les plus couramment diffusés dans la culture linguistique ambiante au Québec, alors qu'elles s'appuient, dans le deuxième cas, sur les jugements sollicités envers des locuteurs réels, dans une démarche expérimentale. C'est donc dire que les études sur l'insécurité linguistique, courantes dans le monde francophone depuis les années 1990 (Bretegnier, 1993 ; Remysen, 2018), gagneraient à multiplier les approches méthodologiques dans le but de mieux comprendre le phénomène et de mieux discerner ses multiples manifestations.

Peu de travaux se sont interrogés sur les effets potentiels de l'insécurité linguistique des Québécois sur leurs productions linguistiques, et notamment lorsque ces derniers se trouvent en présence de Français. La question se pose pourtant : si les Québécois ne s'autorisent pas certaines pratiques lorsqu'ils se retrouvent dans pareille situation, leur adaptation peut être vue comme un indice d'insécurité linguistique (Moreau et Bauvois, 1998). Celle-ci n'est alors plus considérée comme un phénomène discursif relevant du domaine

¹ Wim Remysen, Université de Sherbrooke, Canada.

² Voir Remysen et Rheault (à paraître) pour une synthèse des travaux réalisés à ce sujet au Québec depuis les années 1960.

³ Nous entendons ici par *norme* un modèle de référence idéalisé et fictif, largement fantasmé, qui correspond à un « ensemble abstrait et inaccessible de prescriptions et d'interdits » (Baggioni et Moreau, 1997 : 222-223) et qui se distingue des normes qui orientent concrètement les pratiques des locuteurs.

des représentations (insécurité « dite »), mais plutôt comme une attitude à l'endroit de sa propre variété qui peut avoir des effets réels sur les agissements d'un locuteur (insécurité « agie », celle qui se manifeste aussi par les hypercorrections et les auto-corrections⁴). Une telle approche, ancrée dans la théorie de l'accommodation linguistique (Giles et Ogay, 2007), permet de pallier un des principaux problèmes couramment identifiés dans la recherche sur le sujet : le risque de recueillir des propos stéréotypés, sans apporter de réel approfondissement de la problématique (Bretegnier, 1993 ; Moreau, 1996). C'est aussi une façon de réaffirmer que l'insécurité linguistique n'est pas tant un état qu'un processus et que, en ce sens, elle est nécessairement liée à des interactions concrètes. Les caractéristiques de ces interactions (liens entre participants, lieu et moment de l'échange, type de discours et finalité, etc.) peuvent influencer la perception qu'a le locuteur de l'(in)adéquation de ses pratiques linguistiques ainsi que l'importance qu'il accorde à cette (in)adéquation (Bretegnier, 2002).

Accommodation et insécurité linguistique

Développé à partir des années 1970 par Howard Giles et ancré dans les théories en psychologie sociale sur l'attraction et la similarité, le modèle de l'accommodation part de la prémisse suivante : un individu est généralement perçu plus positivement dans une interaction lorsqu'il atténue les différences, perçues ou réelles, qui existent entre lui et son interlocuteur. Sur le plan linguistique, l'accommodation signifie qu'un locuteur évite certaines formes (mots, prononciations, etc.) qu'il ne croit pas ou peu utilisées par son interlocuteur au profit de celles qu'il lui attribue. Un tel comportement de convergence n'est pas une question de mimétisme, mais est plutôt orienté par la perception que le locuteur se forge de son interlocuteur, du contexte dans lequel l'échange se déroule ainsi que des normes sociales impliquées : « les locuteurs non seulement convergent vers là où ils pensent que sont les autres, mais également vers là où ils pensent que les autres attendent qu'ils aillent » (Juillard, 1997 : 14).

Si le phénomène est fréquemment étudié par les sociolinguistes anglo-saxons, il reçoit relativement peu d'attention de la part des chercheurs francophones, à tout le moins en ce qui concerne l'accommodation entre locuteurs de différentes variétés de français⁵. Les quelques études qui sont

⁴ À propos de la distinction entre insécurité « dite » et « agie », voir Moreau (1996).

⁵ Dans le monde anglo-saxon, le modèle a surtout servi à étudier les adaptations d'accent (*accent shift*) ou encore les alternances de langue (*bilingual shift*) lors d'interactions réunissant des locuteurs appartenant à différents groupes linguistiques, socioculturels ou ethniques. Au Québec, l'accommodation entre

disponibles dans le monde francophone mettent en relation l'adaptation avec un sentiment d'insécurité linguistique ou d'infériorité. Bourhis *et alii* (1975) observent par exemple qu'une forte majorité de leurs participants québécois désapprouvent l'adoption d'un accent français en présence d'un Français – stratégie qu'ils associent à une perte de l'identité québécoise – mais reconnaissent en même temps qu'un tel comportement permet aux Québécois de mieux paraître et de se sentir moins inférieurs par rapport aux Français. De même, à partir de l'analyse d'entrevues semi-dirigées réalisées auprès de francophones louisianaises, Salmon et Dubois (2011) constatent que les variantes typiques du français cadien diminuent, voire disparaissent, dans les entrevues menées par l'enquêtrice québécoise alors qu'elles sont tout à fait courantes dans celles réalisées par l'enquêtrice locale. Les auteures expliquent l'adaptation des locutrices interviewées non seulement par leur volonté de bien se faire comprendre, mais aussi par leur insécurité linguistique, causée par la présence d'une Québécoise⁶.

Ces études suggèrent qu'il existe intuitivement des liens entre le malaise qu'une personne peut ressentir à l'endroit de sa variété et sa volonté d'en éviter certains traits lorsque son interlocuteur, en raison de son appartenance sociale, incarne la norme. Le lien entre accommodation et insécurité linguistique a surtout été problématisé par Moreau et Bauvois (1998) à partir de données recueillies en Belgique. Les chercheuses constatent que les 96 Belges ayant participé à leur étude utilisent moins de formes caractéristiques du français belge avec les enquêteurs français qu'avec les enquêteurs belges⁷. Elles postulent que cette variation adressive (en fonction de l'interlocuteur) peut, au même titre que la variation stylistique (déjà signalée par Labov⁸), « être utilisée comme un révélateur d'insécurité linguistique » (Moreau et Bauvois, 1998 : 72). Mais là où la variation stylistique est le résultat de « normes socialement construites » (entre autres, sous l'effet des instructions reçues à l'école), la variation adressive est « davantage impulsée, elle, par un imaginaire linguistique individuel » (Moreau et Bauvois, 1998 : 73) puisqu'on ne conseille jamais nulle part, explicitement, qu'il faille adapter sa façon de parler devant un Français : il s'agit plutôt

locuteurs du français et de l'anglais a fait l'objet de plusieurs études (pensons par exemple aux travaux de Richard Bourhis, Shana Poplack et Monica Heller), mais les alternances d'accent ont peu retenu l'attention.

⁶ Dans les communautés francophones minoritaires en Amérique du Nord, les Québécois sont souvent considérés comme les détenteurs de la norme.

⁷ Le trait de prononciation analysé est l'assourdissement des consonnes sonores en finale de mot (comme dans *prise*, *veuve* ou *tige*), un trait depuis longtemps critiqué dans le discours normatif belge.

⁸ Rappelons que Labov (2006) attribue les écarts stylistiques importants (entre le contexte non surveillé et surveillé) chez certains locuteurs à leur insécurité linguistique. Ils témoignent pour lui d'une hypersensibilité à la norme.

d'une injonction tacite, bien intégrée culturellement, et révélatrice de l'imaginaire linguistique des francophones dits « périphériques », qui ont intériorisé la hiérarchie des variétés de français.

Ce rapprochement entre accommodation et insécurité n'est pas sans rappeler un topo régulièrement abordé dans les travaux consacrés aux représentations linguistiques des francophones, soit la volonté de dissimuler leur accent en présence de Français. Dans un sondage réalisé auprès de 606 participants en Suisse romande, Singy (1996) observe par exemple que près de quatre répondants sur cinq sont d'avis que certains Suisses essaient de perdre leur accent devant des Français et qu'une personne sur trois reconnaît l'avoir déjà fait elle-même. Il attribue cette attitude observée chez certains locuteurs à un sentiment d'infériorité et à une dévalorisation de leur accent. Pour valider cette interprétation, Amstalden et Singy (2002) ont analysé des entretiens semi-dirigés auprès de 53 Suisses à qui la question de l'effacement de l'accent a également été posée, ce qui permet de réfléchir au sens qu'il faut attribuer à la convergence. Si les réponses recueillies confirment que pour certaines personnes, l'accommodation est motivée par une insécurité linguistique, d'autres répondants l'attribuent plutôt à une volonté de mieux se faire comprendre⁹. Ces conclusions invitent à la nuance et montrent qu'il faut se garder d'interpréter chaque forme d'accommodation comme la manifestation d'une insécurité linguistique. Elles n'en confirment pas moins que l'insécurité peut, dans bien des cas, amener des locuteurs à modifier leur accent. À ce sujet, il est du reste significatif qu'aucun répondant du sondage de Singy (1996) n'ait exprimé le désir d'adapter son accent en face d'un Belge.

Cadre méthodologique

Pour évaluer les effets que peut avoir l'interaction avec des Français sur la prononciation des Québécois, nous avons eu recours à l'entrevue dite « anonyme et rapide » (Labov, 1984), fréquemment utilisée par les sociolinguistes intéressés par l'analyse de la prononciation. S'apparentant au sondage, elle permet de recueillir des données auprès d'un nombre relativement élevé de personnes, sollicitées dans des endroits publics. Son principal atout réside dans le fait que chaque échange ne dure que quelques minutes.

⁹ À l'inverse, les répondants qui disent ne pas vouloir masquer leur accent invoquent souvent leur fierté d'être Suisse. Cette observation cadre parfaitement avec le modèle de l'accommodation, qui considère la divergence comme une stratégie propice à accentuer son affiliation à un groupe (Giles et Ogay, 2007). Elle rappelle aussi le lien établi par certains chercheurs entre affirmation identitaire et sécurité linguistique (Francard, 1998).

Dans la plupart des études de ce genre, les personnes participantes sont invitées à lire à haute voix des phrases qui contiennent des mots dont on souhaite analyser la prononciation. Pour cette étude, nous avons plutôt soumis, verbalement, une liste composée de 35 phrases à trou devant être complétées par les participants. Ces phrases correspondent à des proverbes ou à des expressions, comme (question lue par l'enquêtrice) *après la pluie, le beau...* (réponse donnée par le participant) *temps*. L'épreuve cible quatre traits de prononciation bien attestés en français québécois : 1^o l'antériorisation de la voyelle nasale ouverte /ã/ en [ã] (comme dans *quand les poules auront des... dents*) ; 2^o la postériorisation de la voyelle ouverte /a/ en [ɑ] (*donner sa langue au... chat*) ; 3^o la diphtongaison des voyelles longues (*l'argent ne fait pas le... bonheur*) et 4^o la réduction du groupe consonantique en finale de mot (*vendre son âme au... diable*).

Pour vérifier si les participants québécois s'autorisent ces traits de prononciation en présence d'un interlocuteur français, la collecte de données a été réalisée par deux enquêtrices, une Québécoise et une Française, toutes deux étudiantes en linguistique à l'Université de Sherbrooke. Si l'exercice ne permet pas d'étudier le parler « ordinaire » des participants, il réussit néanmoins à capter des prononciations qui sont réalisées avec une certaine spontanéité, tout en demeurant sollicitées : les participants ne se doutent pas de notre intérêt pour la prononciation, mais croient plutôt que le but de la recherche est d'évaluer leur connaissance des expressions.

L'épreuve a été réalisée auprès de 177 participants originaires de Sherbrooke (ville dans le sud du Québec) et ayant le français comme langue maternelle¹⁰. De ce nombre, 91 personnes ont été interrogées par l'enquêtrice québécoise, alors que les 86 autres participants ont répondu en présence de l'enquêtrice française. L'enquête n'a donc pas pour but de comparer comment une même personne se comporte différemment en présence d'un interlocuteur français : les personnes interrogées par l'enquêtrice québécoise servent plutôt de point de référence pour vérifier comment, globalement, les participants se comportent avec la Française. En tout, 96 femmes et 81 hommes ont participé à l'enquête. Les participants se répartissent en trois groupes d'âge de taille comparable, soit 65 personnes âgées de 17 à 30 ans, 57 personnes âgées de 30 à 60 ans et 55 personnes de plus de 60 ans.

¹⁰ Le projet a reçu l'approbation du Comité d'éthique de la recherche – Lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke (projet 2018-1705).

Variable de prononciation à l'étude

Nous nous concentrerons dans cet article sur les résultats obtenus pour l'une des quatre variables de prononciation à l'étude, soit la réduction du groupe consonantique. Sans être propre à la variété québécoise, l'effacement des appendices /R, l/ en finale de mot est plus fréquemment attesté en français québécois que dans d'autres variétés géographiques de français, où la tendance à insérer un schwa aux frontières de mots est plus fréquente (Milne, 2014). Qui plus est, la réduction apparaît dans des contextes phonologiques plus variés en français québécois, où on la trouve à la fois, quoique pas dans les mêmes proportions, devant une consonne, une voyelle ou une pause (Côté, 2004). En France, elle est attestée surtout lorsque le groupe est suivi d'un mot qui commence par une consonne (Milne, 2014).

Le phénomène est aussi influencé par des facteurs sociostylistiques. La réduction semble moins fréquente chez les locuteurs davantage scolarisés de même que dans les contextes plus formels (Kemp *et alii*, 1980 ; Reinke, 2005 ; Ostiguy et Tousignant, 2008). Cela dit, il reste tout de même fréquemment attesté auprès de locuteurs cultivés qui soignent leur langue ou encore en contexte surveillé (Ostiguy *et alii*, 2005). En outre, selon l'étude de Lappin (1982), il s'agit d'un phénomène qui passe relativement inaperçu et qui n'est pas stigmatisé par les Québécois. Tout bien considéré, et malgré la prudence qui s'impose compte tenu du caractère parfois daté des données signalées ici, il faut conclure que la non-réalisation est en quelque sorte la prononciation par défaut dans la langue courante au Québec et que c'est la réalisation du groupe complet qui est marquée sur le plan social. De ce point de vue, la réalisation du groupe consonantique constituerait une variante quasi hyperformelle, plutôt inhabituelle en dehors de certains contextes. À cela s'ajoute que cette prononciation est étroitement liée à l'écrit, ce qui rajoute à son caractère formel. Comme le montrent Ostiguy *et alii* (1998 : 307), la sensibilité au degré de formalité d'une variante est d'autant plus grande lorsque « la prononciation soutenue est spécifiée par l'écrit ». Nous pouvons donc faire l'hypothèse que la réalisation du groupe consonantique affleure davantage à la conscience des locuteurs que les autres variables de prononciation ciblées par le questionnaire, ce qui rend le phénomène particulièrement intéressant.

Résultats

Nous avons recueilli en tout 933 occurrences de la variable à l'étude. Dans 65,8 % des cas, les groupes consonantiques sont réalisés avec la prononciation de l'appendice /R, l/ dans les mots *diable*, *table*, *fenêtre*, *arbre*, etc. La proportion de réalisations complètes des groupes est plus élevée chez les locutrices (67,8 % contre 63,6 % chez les hommes) ainsi que chez les

locuteurs plus jeunes de 30 ans et moins (76,8 % pour 67,6 % et 50,4 % chez les locuteurs âgés respectivement de 30 à 60 ans et de 60 ans et plus).

Il apparaît que de nombreuses personnes participant à l'enquête adaptent leur prononciation lorsqu'elles se trouvent en présence de l'enquêtrice française. En effet, si les répondants prononcent le groupe environ une fois sur deux (52,9 %) lorsqu'ils répondent à l'enquêtrice québécoise, le taux est considérablement plus élevé (79,6 %) pour les personnes interrogées par l'enquêtrice française ($p < 0,01$). Statistiquement parlant, l'origine géographique des enquêtrices – facilement identifiable sur la base de leur accent, mais jamais ouvertement dévoilée au cours de l'enquête – est le principal facteur qui explique la variation obtenue dans les réponses.

Si les femmes utilisent plus fréquemment que les hommes la variante formelle en présence de l'enquêtrice française (figure 1), la différence n'est pas significative. En réalité, l'augmentation du nombre de prononciations soutenues est plus importante chez les hommes (qui passent de 50,6 % à 78,5 %) que chez les femmes (de 55,1 % à 80,5 %), ce qui va à l'encontre de la dynamique attendue, considérant que les locutrices s'accommodent souvent davantage, en raison de leur rapport à la norme (Juillard 1997).

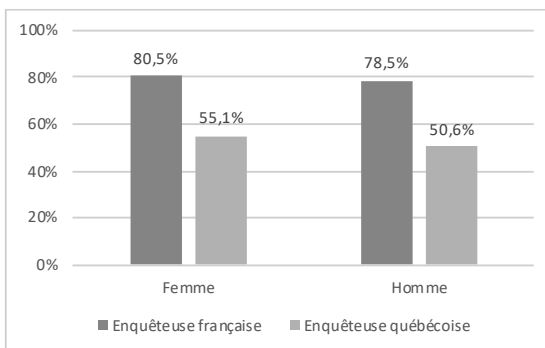


Figure 1 : Réalisation des groupes consonantiques selon l'enquêtrice et le sexe des participants ($p > 0,1$)

On peut se demander si ce sont les femmes qui sous-performent (et assument mieux leur façon habituelle de parler), si ce sont au contraire les hommes qui surperforment (et ressentent davantage le besoin de s'adapter), ou encore si les deux dynamiques jouent à la fois. Comme le test a été administré par des femmes, il n'est pas impossible que les participants appartenant au même groupe d'âge que les enquêtrices aient voulu faire bonne impression par l'adoption de la variante plus normée. Pour mieux comprendre la dynamique, il faudrait compléter la collecte de données avec des enquêteurs.

Contrairement au sexe, l'âge des participants influence considérablement les résultats (figure 2). Certes, tous les groupes d'âge convergent vers

l'enquêteuse française, mais les locuteurs les plus âgés se démarquent par l'ampleur que prend le phénomène : les participants dans cette catégorie doublent carrément le nombre de réalisations des groupes consonantiques (de 34,0 % à 68,1 %), alors que l'augmentation est plus modeste pour les deux autres groupes d'âge. En d'autres termes, le comportement observé pour ces locuteurs auprès de la Française s'écarte davantage de leur comportement avec la Québécoise.

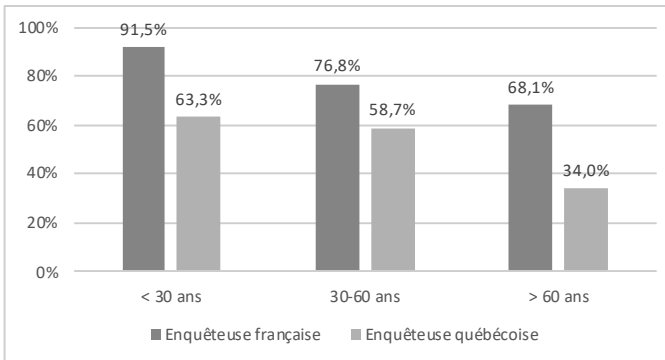


Figure 2 : Réalisation des groupes consonantiques selon l'enquêteuse et l'âge des participants ($p < 0,01$)

On peut voir dans ces résultats le reflet de l'évolution de la conscience linguistique des Québécois au cours des dernières décennies. Nés avant les années 1960, qui correspondent à un moment charnière important dans l'histoire sociolinguistique du Québec, les participants les plus âgés ont connu l'époque où les préjugés envers le français québécois étaient affirmés avec plus de vigueur que c'est le cas aujourd'hui, notamment à l'école. Contrairement aux autres groupes d'âge, il y a du reste une différence significative entre les hommes et les femmes âgés de 60 ans et plus puisque les femmes réalisent les groupes dans 76,8 % des cas, alors que la proportion est de 59,1 % chez les hommes ($p < 0,001$). Les participantes nées avant les années 1960 se montrent donc particulièrement soigneuses de leur prononciation lorsqu'elles échangent avec une locutrice d'origine française.

D'autres observations confirment que la prononciation des participants est affectée par la présence de l'enquêteuse française. Elles concernent l'expression *changer quatre trente sous pour une piastre*, utilisée au Québec au sens de *blanc bonnet, bonnet blanc* et inclus comme distracteur dans le questionnaire. Même s'il se termine par un groupe consonantique, le mot *piastre*, mot familier utilisé pour *dollar*, est habituellement prononcé [pjas] dans la langue courante des Québécois. Ses réalisations n'ont donc pas été incluses dans les résultats qui précèdent, puisque la prononciation ne varie pas. L'utilisation de cette expression comme distracteur a néanmoins permis de recueillir deux hypercorrections intéressantes pour nos propos. La première, de nature lexicale, concerne l'utilisation du mot *piastre* même.

Plusieurs participants ont en effet donné comme réponse le mot *dollar*, signe qu'ils ressentent la variante *piastre* comme inappropriée dans l'échange. Cette utilisation est d'autant plus étonnante que l'utilisation de *piastre* est lexicalisée dans la phrase. En tout, la variante *dollar* est utilisée près d'une fois sur quatre (24,8 % des réponses), mais elle est encore une fois plus fréquente lorsque la réponse est donnée à l'enquêtrice française (33,7 % contre 16,4 %). Chez les participants les plus âgés, le taux d'utilisation monte même jusqu'à 54,8 %. La deuxième hypercorrection concerne la prononciation de *piastre*, que quelques participants réalisent en [pjastʁ], ce qui est inhabituel. Si ce constat n'est pas en soi significatif en raison du nombre peu élevé d'attestations (3 attestations seulement, dont deux avec la Française), il confirme néanmoins que la présence de l'enquêtrice française influence chez certains répondants leur façon de prononcer.

Discussion

L'étude montre que la présence d'une interlocutrice française ne laisse pas les répondants québécois indifférents : la proportion de variantes formelles utilisées par les personnes participantes, peu importe leur âge ou leur sexe, est plus élevée lorsque le questionnaire est administré par l'enquêtrice à l'accent français. Ce résultat peut être interprété comme un exemple de *convergence ascendante* (*upward convergence*, Giles et Ogay, 2007 : 295), où l'accommodation se fait vers le modèle de prononciation soigné. Ce comportement est généralement associé à des interactions marquées par des relations de pouvoir inégalitaires sur le plan symbolique.

Si les Québécois qui ont participé à notre enquête produisent davantage de formes normées avec l'enquêtrice française qu'elles ne le font avec la Québécoise, c'est qu'ils ne se sentent pas autorisés à utiliser le même registre spontané avec elle. Il est intéressant de noter que la proportion de réalisations complètes des groupes consonantiques avec la Française ressemble à l'usage que l'on peut observer au Québec dans des situations de communications très formelles, comme la lecture d'un bulletin de nouvelles (Reinke, 2005). Il y a donc dans nos résultats une sorte de dépassement qui peut être considéré comme une hypercorrection sociale, au sens labovien du terme (Labov, 2006). À l'instar de Moreau et Bauvois (1998), nous voyons dans ce résultat un reflet de l'insécurité linguistique des Québécois, à tout le moins pour certains d'entre eux. Cette insécurité se traduit par la mobilisation de ressources linguistiques particulières, en l'occurrence la réalisation des groupes consonantiques, susceptibles de rehausser l'image de la variété utilisée par les locuteurs. Cela est d'autant plus frappant que l'échange a lieu en contexte québécois.

D'autres considérations, comme la volonté de bien se faire comprendre, contribuent sans doute au phénomène. Mais cette volonté n'invalide pas

nécessairement l'interprétation qui voit dans l'accommodation un reflet de l'insécurité de certains locuteurs, ou à tout le moins des rapports de force entre les variétés qui est à son origine : les participants ne s'imaginent pas que « l'autre » peut les comprendre sans qu'ils s'adaptent. Cette volonté s'inscrit donc elle aussi dans une relation de pouvoir où la communication est interprétée de façon unidirectionnelle puisqu'elle fait porter le fardeau de l'adaptation sur les épaules des locuteurs jugés dépourvus de prestige. Notre dispositif d'enquête ne fournit toutefois pas de données permettant de confirmer cette interprétation. Il reste en d'autres mots à analyser comment les participants perçoivent eux-mêmes cette convergence : en sont-ils conscients ? est-elle génératrice de sécurité linguistique ? la capacité de s'adapter devient-elle source de fierté ? Seule la prise en compte de leur discours épilinguistique permettra de répondre à de telles interrogations.

L'analyse préliminaire des autres variables contenues dans le questionnaire tend à confirmer les tendances observées ici. Elle montre en même temps des différences dans le degré d'adaptation selon les variables, signe que l'accommodation ne mobilise pas nécessairement tous les traits de prononciation de la même façon. Par ailleurs, certains phénomènes inattendus (comme l'abrègement des voyelles et la réalisation du schwa dans les mots *tête* ou *pâte*, ou encore l'insertion de schwa après un groupe consonantique dans *diable* ou *fenêtre*, qui sont des réalisations inhabituelles dans l'usage québécois) montrent que le désir d'accommodation va parfois au-delà de l'effacement de certains traits de sa propre variété : il peut mener un locuteur à adopter les traits de l'autre, même lorsque ceux-ci ne font pas partie de son répertoire habituel. Pour ce qui est des groupes consonantiques, l'insertion d'un schwa dans les réponses de certains répondants abordés par l'enquêtrice française est d'autant plus frappante qu'au Québec, ce phénomène est généralement attesté dans le style lecture seulement (Eychemme, 2003). Cette observation tend à confirmer que pour certains Québécois, le fait de s'exprimer devant des Français exige le recours à un registre plus soigné, plus châtié.

Conclusion

Nous avons exploré, dans le cadre de cet article, le lien établi par Moreau et Bauvois (1998) entre accommodation et insécurité linguistique. À partir de données empiriques recueillies auprès de 177 Québécoises et Québécois, nous avons fait le constat que la présence d'une enquêtrice française amène certains locuteurs à adapter leur accent. Cette convergence indique que la variété québécoise n'est pas jugée appropriée dans un tel contexte par tous les répondants, attitude qui laisse transparaître une insécurité linguistique chez certains d'entre eux. En même temps, les participants ne rejoignent pas en tout point la façon de parler de la Française, ce qui montre qu'ils ne

veulent pas nécessairement abdiquer toute leur spécificité. L'analyse des autres traits de prononciation ciblés par notre enquête, dont certains sont considérés comme typiques du français québécois, permettra d'enrichir notre interprétation des données.

Par ailleurs, à la lumière des observations faites par Amstalden et Singy (2002), nous sommes d'avis que cette interprétation devrait bénéficier d'une prise en compte des discours épilinguistiques des Québécois. Il serait en effet pertinent de penser à un dispositif d'enquête permettant de rapprocher, pour un même groupe de répondants, pratiques linguistiques et discours sur la langue, plutôt que de s'en tenir à l'analyse de l'une ou de l'autre de ces dimensions afin d'approfondir le sens qu'il faut attribuer à la convergence des Québécois vers les Français, en interaction avec ces derniers.

Enfin, dans l'état actuel des connaissances, nous en savons relativement peu sur l'ampleur que connaît l'accommodation dans les différentes régions de la francophonie ou encore sur la nature des aspects linguistiques que les francophones adaptent (ou n'adaptent pas) en présence de locuteurs appartenant à d'autres communautés que la leur. Il faut souhaiter que d'autres travaux permettent de diversifier les contextes (par exemple, par l'analyse des adaptations entre Québécois et Acadiens, ou entre Québécois et Sénégalais, etc.), voire d'inverser les rôles (par exemple, par la prise en compte de l'accommodation chez les Français lorsqu'ils échangent avec d'autres francophones). De telles études jetteraient un autre éclairage sur la valeur accordée aux divers accents de la francophonie et sur l'insécurité linguistique manifestée par certains francophones.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMSTALDEN M. et SINGY P., 2002, « Les raisons d'effacer son accent : entre accommodation et insécurité », dans *L'imaginaire linguistique*, L'Harmattan, Paris, 43-48.
- BAGGIONI D. et MOREAU M.-L., 1997, « Norme », dans *Sociolinguistique : les concepts de base*, Mardaga, Liège, 217-223.
- BOURHIS R., GILES H. et LAMBERT W., 1975, « Social consequences of accommodating one's style of speech : a cross-national investigation », in *International journal of the sociology of language*, n° 6, 55-71.
- BRETEGNIER A., 1993, « L'insécurité linguistique : objet insécurisé ? Essai de synthèse et perspectives », dans *Le français dans l'espace francophone : description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, champion, Paris, Vol. 1, 903-923.

- BRETEGNIER A., 2002, « Regards sur l'insécurité linguistique », dans *Sécurité/insécurité linguistique : terrains et approches diversifiées, propositions théoriques et méthodologiques*, L'Harmattan, Paris, 7-33.
- CHALIER M., 2014, *Quel standard québécois ? Une étude perceptive*, mémoire de maîtrise, Ludwig-Maximilians-Universität München.
- CÔTÉ M.-H., 2004, « Consonant cluster simplification in Québec French », in *Probus*, Vol. 16, n° 2, 151-201.
- EYCHENNE J., 2003, « La phonologie du français au Québec et le statut du “e-caduc” », dans *Tribune internationale des langues vivantes*, n° 33, 72-77.
- FRANCARD M., 1998, « La légitimité linguistique passe-t-elle par la reconnaissance du statut de variété “nationale” ? Le cas de la Communauté française Wallonie-Bruxelles », dans *Revue québécoise de linguistique*, Vol. 26, n° 2, 13-23.
- GILES H. et OGAY T., 2007, « Communication accommodation theory », in *Explaining communication : contemporary theories and exemplars*, Lawrence Erlbaum, Mahwah (N. J.), 293-310.
- JUILLARD C., 1997, « Accommodation », dans *Sociolinguistique : les concepts de base*, Mardaga, Liège, 12-14.
- KEMP W., PUIPIER P. et YAEGER M., 1980, « A linguistic and social description of final consonant cluster simplification in Montréal French », in *Language use and the uses of language*, Georgetown University Press, Washington, 12-40.
- KIRCHER R., 2012, « How pluricentric is the French language ? An investigation of attitudes towards Quebec French compared to European French », in *Journal of French Language Studies*, Vol. 22, n° 3, 345-370.
- LABOV W., 1984, « Field methods of the project on linguistic change and variation », dans *Language in use : readings in sociolinguistics*, Prentice Hall, Englewood Cliffs (NJ), 28-53.
- LABOV W., 2006, *The social stratification of English in New York City*, 2^{de} édition, Cambridge University Press, Cambridge.
- LAPPIN K., 1982, « Évaluation de la prononciation du français montréalais : étude sociolinguistique », *Revue québécoise de linguistique*, Vol. 11, n° 2, 93-112.
- MILNE P., 2014, *The variable pronunciations of word-final consonant clusters in a force aligned corpus of spoken French*, thèse de doctorat, Université d'Ottawa.
- MOREAU M.-L., 1996, « Insécurité linguistique : pourrions-nous être plus ambitieux ? Réflexions au départ de données camerounaises, sénégalaises et zaïroises », dans *Français régionaux et insécurité linguistique : approches lexicographiques, interactionnelles et textuelles*, L'Harmattan/Université de La Réunion, Paris/Saint-Denis, 103-115.
- MOREAU M.-L. et BAUVOIS C., 1998, « L'accommodation comme révélateur de l'insécurité linguistique : locutrices et locuteurs belges en interaction avec des Français et des Belges », dans *Les femmes et la langue : l'insécurité linguistique en question*, Delachaux, Lausanne, 61-73.

- MOREAU M.-L., BOUCHARD P., DEMARTIN S., GADET F., GUÉRIN E., HARMEGNIES B., HUET K., LAROUCSI F., PRIKHODKINE A., SINGY P., THIAM N. et TYNE H., 2007, *Les accents dans la francophonie : une enquête internationale*, Éditions modulaires européennes, Service de la langue française, Bruxelles.
- OSTIGUY L., CHAMPAGNE É., GERVAIS F. et LEBRUN M., 2005, *Le français oral soutenu chez des étudiants québécois en formation pour l'enseignement au secondaire*, Office québécois de la langue française, Montréal.
- OSTIGUY L., GAGNÉ G. et LAURENCELLE L., 1998, « Étude de la sensibilité aux variantes orales soutenues chez des écoliers québécois francophones », dans *Papers in sociolinguistics : N.WAVE-26 à l'Université Laval*, Nota Bene, Québec, 301-308.
- OSTIGUY L. et TOUSIGNANT C., 2008, *Les prononciations du français québécois : normes et usages*, Guérin, Montréal.
- REINKE K., 2005, *La langue à la télévision québécoise : aspects sociophonétiques*, Office de la langue française, Québec.
- REMYSEN W., 2004, « La variation linguistique et l'insécurité linguistique : le cas du français québécois », dans *La variation dans la langue standard*, Office québécois de la langue française, Québec, 23-36.
- REMYSEN W., 2018, « L'insécurité linguistique à l'école : un sujet d'étude et un champ d'intervention pour les sociolinguistes », dans *La linguistique et le dictionnaire au service de l'enseignement du français au Québec*, Nota Bene, Montréal, 29-59.
- REMYSEN W. et RHEAULT A.-H., (à paraître), « La linguistique populaire au Québec : comment les Québécois perçoivent-ils le français ? », dans *Manuel de linguistique populaire*, De Gruyter, Berlin.
- SALMON C. et DUBOIS S., 2011, « Le degré d'accommodation linguistique du français cadien de Louisiane », dans *Faire vivre les identités : un parcours en francophonie*, Éditions des archives contemporaines/Agence universitaire de la francophonie, Paris/Montréal, 9-16.
- SINGY P., 1996, *L'image du français en Suisse romande : une enquête sociolinguistique en Pays de Vaud*, L'Harmattan, Paris.